



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2024-05012

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

# Sommaire

**Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2024-05-17-00001 - arrêté-fermeture-services-2024- DDFIP (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-05-17-00001

arrêté-fermeture-services-2024- DDFIP

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de  
la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques par intérim d'Indre-et-Loire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le Service de gestion comptable (SGC) de Tours Ville et Métropole sera exceptionnellement fermé le mardi 4 juin 2024.

**Article 2 :** La Paierie départementale d'Indre-et-Loire sera exceptionnellement fermée le jeudi 6 juin 2024.

**Article 3 :** Le Directeur départemental des Finances publiques par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles 1 et 2.

Fait à Tours, le 21 mai 2024

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques par intérim

**[signé]**

Éric RAIMBAULT